PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Approuvé

Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CENTRE HAUT-RHIN

3.b Règlement graphique

3. b 5 - Oberentzen

ÉLABORATION DU P.L.U. Intercommunal
PLUi APPROUVÉ par délibération du Conseil de la Communauté de Communes du 23 DÉCEMBRE 2019
Le Président

ADAUHR ATD68

Décembre 2019

N

ECHELLE 1/5000

LIMITES

limite communale
limite de zone ou de secteur
recul minimal des constructions
itinéraire piéton à conserver

EMPLACEMENTS RESERVES

1 numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés 2

habitation existante soumis à prescriptions règlementaires

ELEMENTS DU PATRIMOINE

au titre de l'art. L.151-19 du code de l'urbanisme

calvaire, borne, chapelle, grotte
oratoire, pigeonnier, porche, puits

corps de ferme à protéger selon les prescriptions règlementaires

POUR INFORMATION

installation agricole icpe
installation agricole rsd
pipeline
gazoduc

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

Les secteurs ou zones de petite emprise sont délimités par un trait plein.

OBERENTZEN Liste des emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire
1	Elargissement de voirie – rue de la Chapelle [Emprise : 8 m]	Commune
2	Aménagement d'une voie de desserte rue de la Chapelle [Emprise : 6 m]	Commune
3	Aménagement d'un accès aux terres agricoles [Emprise :8 m]	Commune
4	Elargissement de voirie – chemin rural au Sud de la rue des Cerisiers [Emprise : 8 m]	Commune